

DÉCLARATION contre la consommation de drogues ou d'alcool pendant le Colloque Dialogue pour la Vie

DÉCLARATION

Nous, le conseil d'administration élu, sommes conscients des problèmes de drogues et d'alcool. Nous tenons à assurer que les participants du Colloque Dialogue pour la Vie ont la meilleure opportunité de recevoir une formation de qualité pour traiter et guérir la douleur du suicide.

Nous reconnaissons que l'usage d'alcool et de drogues peuvent amoindrir les efforts d'apprentissage et de guérison des participants au cours de cette conférence.

Nous sommes inquiets pour la sécurité des participants.

Nous sommes inquiets pour l'image et la réputation de notre association et du Colloque Dialogue pour la Vie.

Nous sommes convaincus que pour changer nos problèmes avec les drogues et l'alcool, nous devons faire une déclaration claire ; que les drogues et l'alcool n'ont pas leur place dans aucunes des activités du Colloque Dialogue pour la Vie. La guérison est sacrée. Donc, à partir de cette déclaration, il sera pour toujours une condition de participation au Colloque Dialogue pour la vie, que tout le monde impliqué dans Dialogue pour la Vie s'abstiennent de consommer des drogues et/ou de l'alcool pendant le Colloque.

Nous consentons par les présentes à ce qui suit:

- (i)** Tous les membres du conseil d'administration vont s'abstenir de consommer des drogues et/ou de l'alcool pendant qu'ils sont à Montréal pour assister au Colloque Dialogue pour la Vie.
- (ii)** Tous les fournisseurs de services contractuels seront invités à suivre le mouvement et s'abstenir de consommer des drogues et/ou de l'alcool pendant la durée de leur contrat avec Dialogue pour la Vie.
- (iii)** Tout le personnel embauché pour Dialogue pour la Vie et des bénévoles vont s'abstenir de consommer des drogues et/ou de l'alcool pendant qu'ils sont à Montréal pour travailler et faire du bénévolat pour le Colloque Dialogue pour la Vie.
- (iv)** Tous les participants seront invités à s'abstenir de consommer des drogues et/ou de l'alcool, cela étant une condition de participation au Colloque Dialogue pour la Vie. Du moment où ils quittent leurs communautés, jusqu'à l'heure de leur départ de Montréal.
- (v)** Le non-respect de cette condition de participation se traduira par l'expulsion du Colloque Dialogue pour la Vie (cela qui inclut les formations de pré-conférence aussi). Les participants seront renvoyés à la maison à leurs propres frais et aucuns remboursements ne seront fournis.
- (vi)** Tout participant qui est parrainé, perdra immédiatement ses subventions (hébergement, nourriture et frais d'enregistrement) et sera renvoyé à la maison à ses propres frais.
- (vii)** Tout fournisseur de services verra son contrat résilié.
- (viii)** Tout membre du conseil d'administration sera expulsé du conseil d'administration.
- (ix)** Tout membre du personnel et / ou bénévoles seront expulsés de la conférence. Le personnel sera sanctionné selon les réglementations de la «Commission des normes du travail du Québec».
- (x)** Ces conditions sont applicables à tous les invités qui séjournent dans les chambres réservées et payées par le Colloque Dialogue pour la Vie.

Toutes les situations, qui se produisent lors du Colloque Dialogue pour la Vie qui sont en violation de cette Déclaration, seront dûment examinées par la directrice et le Comité exécutif du Conseil d'administration de l'Association. Leur décision sera finale.

La guérison est sacrée ! La création de Dialogue pour la vie est une grande responsabilité. Nous, le conseil d'administration, voulons nous assurer que tout ce qui est fait pour et au cours de la conférence est fait dans le meilleur intérêt de tous.